



*Afin d'écarter toute ambiguïté, il convient de préciser que seule la version en anglais des [Sustainability Bond Guidelines](#) publiée sur le site Internet de l'ICMA fait foi. La présente traduction est fournie pour information seulement.*

## **Lignes directrices des Obligations Durables 2017**

**2 Juin 2017**

### **INTRODUCTION**

Nous assistons depuis quelques années au développement d'un marché pour les obligations adoptant les Principes des Obligations Environnementales (Green Bond Principles GBP) ainsi que les Principes des Obligations Sociales (Social Bond Principles SBP). Ces transactions reflètent l'essor du marché obligataire fondé sur la transparence de l'utilisation des financements. On appelle ces obligations Obligations Durables. Des exemples de ces transactions sont disponibles sur le centre de documentation via le lien suivant : [www.icmagroup.org/resourcecentre](http://www.icmagroup.org/resourcecentre).

Les objectifs de la publication de ces principes sont de confirmer la pertinence des GBP et des SBP dans ce contexte ainsi que de faciliter leur application en termes de niveau de transparence et reporting requis par ce marché. Les quatre principes fondateurs communs aux GBP et SBP, les recommandations sur l'utilisation d'audits externes ainsi que les standards d'analyse de présentation d'impacts s'appliquent également aux Obligations Durables.

L'objectif de ce document est de promouvoir l'intégrité du marché obligataire et de permettre aux émetteurs de mieux prévoir et répondre aux attentes des investisseurs. Il a pour but de faciliter la mise à disposition d'informations auprès des investisseurs pour leurs analyse et évaluation d'impacts environnementaux et sociaux positifs, attendus ou réalisés. Ce document permet également aux souscripteurs d'anticiper les attentes en termes d'informations et de méthodologie.

### **DEFINITION D'UNE OBLIGATION DURABLE**

Les Obligations Durables sont des obligations dont les revenus sont exclusivement utilisés pour des opérations de financement ou refinancement de projets environnementaux et sociaux. Les Obligations Durables suivent les quatre principes fondateurs des GBP et des SBP, les premiers étant particulièrement pertinents pour les projets environnementaux et les seconds pour les projets sociaux sous-jacents.

Par ailleurs, il est admis que certains projets sociaux peuvent également avoir des impacts environnementaux et que des certains projets environnementaux peuvent avoir des impacts sociaux.

La classification d'une obligation détaillant l'utilisation des revenus par projet comme une obligation de type sociale, verte ou durable doit être décidé par l'émetteur sur la base de ses objectifs principaux concernant les projets sous-jacents.

Il faut souligner qu'en aucun cas, les Obligations Durables ne pourront être fongibles avec des obligations qui ne sont pas alignées aux quatre piliers des GBP et/ou des SBP.

## **CENTRE DE DOCUMENTATION**

Les modèles de formulaires recommandés ainsi que des informations supplémentaires sur les Obligations Environnementales, Sociales ou Durables sont disponibles au Centre de documentation via le site [www.icmagroup.org/resourcecentre](http://www.icmagroup.org/resourcecentre). Les modèles définitifs peuvent être publiés en ligne dans le centre de documentation en suivant les instructions disponibles via le lien ci-dessus.

## **DISCLAIMER**

*The Sustainability Bond Guidelines provide voluntary process guidelines that neither constitute an offer to purchase or sell securities nor constitute specific advice of whatever form (tax, legal, environmental, accounting or regulatory) in respect of Sustainability Bonds or any other securities. The Sustainability Bond Guidelines do not create any rights in, or liability to, any person, public or private. Issuers adopt and implement the Sustainability Bond Guidelines voluntarily and independently, without reliance on or recourse to the Sustainability Bond Guidelines, and are solely responsible for the decision to issue Sustainability Bonds. Underwriters of Sustainability Bonds are not responsible if issuers do not comply with their commitments to Sustainability Bonds and the use of the resulting net proceeds. If there is a conflict between any applicable laws, statutes and regulations and the guidelines set forth in the Sustainability Bond Guidelines, the relevant local laws, statutes and regulations shall prevail.*

**French language translation courtesy of Sustainalytics and review by the Social Stock Exchange Ltd.**